

Département d'Eure-et-Loir
Commune de Cloyes les Trois Rivières

Téléphone : 02 37 98 53 18
Courriel : marchespublics@cloyeslestroisrivieres.fr
copie : finances@cloyeslestroisrivieres.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1- Identification de la collectivité :

COMMUNE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES

1 place Gambetta

Cloyes sur le Loir

28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

Tel : 02.37.98.53.18

Courriel : marchespublics@cloyeslestroisrivieres.fr

Code NUTS : FR

2- Objet du marché :

Transformation de la halle fermée en salle polyvalente de Le Mée avec la création d'une cuisine

Marché numéro 2021.00010

Référence à la nomenclature européenne : 452662700-8 Travaux de transformation de bâtiments

3- Lieu d'exécution : rue de la mairie - Le Mée 28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

4- Type de marché : travaux

5- Mode de passation :

Le marché est un marché de travaux lancé en procédure adaptée, selon les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur garde le droit de se réserver la faculté de négocier.

6- Description succincte :

Transformation de la halle fermée en salle polyvalente de Le Mée avec la création d'une cuisine.

7- Informations sur les lots :

Ce marché est divisé en 8 lots. Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots :

Description des lots :

- **Lot n°1** : VRD – Gros œuvre – Charpente – Bardage – Couverture – Etanchéité - Ravalement
- **Lot n°2** : Menuiseries extérieures aluminium
- **Lot n°3** : Doublage cloisons – Isolation – Menuiseries intérieures bois – Faux plafonds
- **Lot n°4** : Electricité
- **Lot n°5** : Plomberie – Chauffage – VMC
- **Lot n°6** : Carrelage
- **Lot n°7** : Peinture
- **Lot n°8** : Panneaux isothermiques et appareils de cuisine

8- Délai d'exécution :

9 mois à partir de décembre 2021. Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

La date prévisionnelle de démarrage effective des travaux est le 6 décembre 2021.

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

9- Modalités d'obtention du dossier :

Dossier téléchargeable gratuitement sur le site : www.amf28.org/cloyestrosrivieres

10- Type de contractants :

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini dans les articles R.2142-19 à R.2142-27 du Code de la commande publique. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du code de la Commande publique.

Les candidats n'ont pas la possibilité de présenter pour le même lot plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

11- Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonctions des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Le prix des prestations 30 %

La valeur technique 70 %

12- Acceptation des Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées

13- Options : se référer au CCTP

14- Date limite et lieu de réception des offres :

Le vendredi 24 septembre 2021 à 12h00, sur la plateforme de dématérialisation www.amf28.org/cloyestrosrivieres

15- Justifications à produire quant aux qualités et capacités techniques du candidat :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) ;
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
 - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
 - Formulaire ATTR11, Acte d'engagement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>) ;
 - Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>) ;
 - S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.
- Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
 - Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

16- Négociations :

En application de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, la commune se réserve le droit d'effectuer une négociation avec toutes les entreprises ayant remis une offre jugée recevable en respectant les principes d'égalité et de traitement.

17- Renseignements complémentaires : www.amf28.org/cloyestrosrivieres

18- Langue dans laquelle l'offre doit être rédigée : FRANÇAIS

19- Unité monétaire : EURO

20- Modalités de paiement et de financement :

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées par mandat administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : fonds propres, emprunt de la collectivité et subventions de l'Etat et du Conseil Départemental d'Eure et Loir (politique Bourgs-Centres).

21- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie,

F-45057 Orléans Cedex 1.

Tél. 0238775900. Fax 0238538516.

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

22- Date d'envoi de la publication :

Vendredi 3 septembre 2021